

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/27

Objet : Actions de sensibilisation aux évolutions de la forêt face au changement climatique

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la lettre d'engagement du Parc de Chartreuse à participer au projet « Actions d'accompagnement et de sensibilisation aux évolutions de la forêt face au changement climatique » répondant à l'appel à projet 2025 « Planification écologique pour la Forêt » en région Auvergne-Rhône-Alpes porté par la DRAAF

DECIDE

Article 1 :

Le Parc de Chartreuse participe au projet collectif interparc APARA « actions de sensibilisation aux évolutions de la forêt face au changement climatique » porté par le Parc du Massif des Bauges.

Article 2

La participation du Parc naturel régional de Chartreuse au plan de financement du projet, porté par le Parc du Massif des Bauges, est arrêté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Prestation (Réalisation de supports, animations paysagistes, impression)	27 721 €	DRAAF (appel à projet 2025 « Planification écologique pour la Forêt »)	32 698 €
Coordination (Parc des Bauges)	2 525 €	Autofinancement 9 Parcs (dont temps de travail PNRC)	8 175 € (840 €)
Temps de travail (5 jours par Parcs, dont temps de travail PNRC 1 112€)	10 627 €		
TOTAL	40 873 €	TOTAL	40 873 €

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 08 septembre 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

